

Résolutions (F)

adoptées lors de la 20^e réunion plénière de l'ISO/TC 197, le 15 décembre 2011 à Beijing en Chine

Résolution 342

L'ISO/TC 197 convient de créer, pour cette 20^e réunion plénière, un comité de rédaction composé de :

- Karen Hall, Royaume-Uni;
- Sylvie Gingras (secrétaire de l'ISO/TC 197).

Les résolutions seront rédigées en anglais et le secrétariat les traduira en français par la suite.

Résolution 343

L'ISO/TC 197 approuve le rapport de la 19^e réunion plénière de l'ISO/TC 197 (doc. **N 495**) tel quel.

Résolution 344

L'ISO/TC 197 approuve le changement de portée de l'ISO 15399. La nouvelle portée se lit comme suit :

La présente norme internationale spécifie les exigences pour la conception, la fabrication et les essais des bouteilles à gaz, des tubes et des autres réservoirs sous pression en acier, en acier inoxydable, en alliages d'aluminium ou d'autre construction non métallique, destiné au stockage stationnaire d'hydrogène gazeux, d'une capacité maximale en eau de 10 000 l et d'une pression de service maximale admissible n'excédant pas 110 MPa, d'une construction métallique sans soudure (type 1) ou de construction en composite (types 2, 3 ou 4), nommés ci-après récipients sous pression.

La présente norme internationale n'est pas destinée pour définir les spécifications pour les récipients sous pression utilisés pour les applications de stockage de l'hydrogène sous forme solide, d'hydrogène liquide ou de systèmes hydrides de stockage d'hydrogène cryogénique à haute pression.

Résolution 345

L'ISO/TC 197 confirme la nécessité de toutes les questions d'étude inscrites à son programme de travail actuel et, considérant les rapports des animateurs des groupes de travail, convient des dates cibles suivantes :

GT	Question d'étude	Titre	Dates cibles
5	17268	Dispositifs de raccordement pour le ravitaillement des véhicules terrestres en hydrogène gazeux	FDIS: 2011-12 IS: 2012-06
6	15869	Hydrogène gazeux et mélanges d'hydrogène gazeux — Réservoirs de carburant pour véhicules terrestres	DIS2: 2012-07 FDIS: 2012-12 IS: 2013-06
11	20100	Hydrogène gazeux — Stations de remplissage	DIS2: 2012-03 FDIS: 2012-09 IS: 2013-03
12	14687-2	Carburant hydrogène — Spécification de produit — Applications des piles à combustible à membrane à échange de protons (MEP) pour les véhicules routiers	FDIS: 2011-12 IS: 2012-06
14	14687-3	Carburant hydrogène — Spécification de produit — Partie 3: Applications pour piles à combustible à membrane échangeuse de protons (PEM) pour applications stationnaires	DIS: 2011-12 FDIS: 2013-06 IS: 2013-12

Résolutions (F)

adoptées lors de la 20^e réunion plénière de l'ISO/TC 197, le 15 décembre 2011 à Beijing en Chine

15	ISO 15399	Hydrogène gazeux — Bouteilles et tubes pour stockage stationnaire	CD: 2011-12 DIS: 2012-06 FDIS: 2013-06 IS: 2013-12
16	15916	Considérations fondamentales pour la sécurité des systèmes à l'hydrogène	DTR: 2011-12 ADTR: 2012-05 TR: 2012-11
<p>Résolution 346</p> <p>L'ISO/TC 197 confirme la composition de son comité de rédaction permanent. Les membres comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Karen Hall, Royaume-Uni; * Sylvie Gingras (secrétaire de l'ISO/TC 197). <p>Ce comité de rédaction est responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> * de mettre à jour et de rédiger les projets pour enquête (DIS) et les projets finaux de normes internationales (FDIS) examinés en réunion ou mis en circulation entre les réunions; * d'assurer leur conformité avec la partie 2 des <i>Directives ISO/CEI</i>; * d'assurer l'équivalence des textes dans les langues officielles. 			
<p>Résolution 347</p> <p>L'ISO/TC 197 remercie ses hôtes, le <i>Standardization Administration of China</i> (SAC) de même que le <i>China National Institute of Standardization</i> (CNIS) et en particulier, M. Geng Wang, pour lui avoir généreusement fourni des espaces de travail pour la réunion plénière et les groupes de travail de l'ISO/TC 197, ainsi que pour leur grande hospitalité.</p>			
<p>Résolution 348</p> <p>L'ISO/TC 197 approuve toutes les résolutions adoptées lors de cette 20^e réunion plénière (n^{os} 342 à 347).</p>			